

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1574

présenté par

M. Hetzel

à l'amendement n° 1030 de M. Touraine

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 50 par les mots :

« , en respectant très rigoureusement l'intégrité de l'embryon et de la femme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une telle information est indispensable pour permettre un consentement pleinement éclairé.